

ASSEMBLÉE NATIONALE

17 novembre 2022

PLFSS POUR 2023 - (N° 480)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 642

présenté par

Mme Janvier, rapporteure au nom de la commission des affaires sociales

ARTICLE 32 BIS B

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de suppression d'une disposition introduite par le Sénat visant à permettre la contractualisation entre la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA) et les groupes gestionnaires d'établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (Ehpad).